

# PROTECTION DE L'ENFANCE L'INCONTURNABLE CONTRIBUTION DES ADEPAPE

Créées en 1943 afin de promouvoir l'entraide entre les anciens enfants accueillis à l'Assistance publique, les Adepape ont été un des premiers mouvements de représentation des usagers en France. Et pour quelle politique ! Probablement la plus importante de toutes, car elle porte sur l'avenir de jeunes souvent privés du soutien de leur famille naturelle, et qu'une nation se doit donc d'aider en toute première priorité. C'est pourquoi ces associations ont eu très tôt une audience reconnue, qui ne cesse de se développer grâce à leur regroupement en 1958 au sein d'une fédération nationale, la Fnadepape. Du local, avec la description de l'Adepape du Var, au national avec l'interview du président de la fédération nationale Jean-Marie Muller, *Le Jas* a voulu mieux vous faire découvrir toute la richesse de ce mouvement.

PAR JEAN-LOUIS SANCHEZ ET HÉLÈNE PADIEU

**E**n France, il existe 67 associations départementales d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance (Adepape), dont une cinquantaine plus actives que les autres. Parmi celles-ci l'Adepape du Var, qui organisait son assemblée générale le dimanche 31 mars. Nous avons saisi cette occasion pour mieux comprendre l'intérêt de ce type d'association. Selon sa vice-présidente Peggy Costa "la mission d'entraide représente un de nos plus gros chevaux de bataille. Nos actions consistent à accueillir, écouter et orienter toutes les personnes en difficulté. Comme ceux placés en foyers ou en familles d'accueil, mais surtout des jeunes majeurs. Nombre de ceux-ci ne sont pas forcément armés et ont besoin d'être aiguillés socialement, humainement et professionnellement, car une fois sorti de foyer on est un peu isolé, démuné". Pour aider ces jeunes, l'association tisse des liens forts avec le département, les maisons



Élus de l'association et responsables politiques du Var agissent ensemble

d'enfants à caractère social (Mecs), la mission locale, ou encore le service social départemental. Et elle collabore aussi avec des fondations qui peuvent la soutenir financièrement. Aujourd'hui constituée de 200 membres actifs et 80 membres bienfaiteurs, l'association multiplie ses projets en s'appuyant

sur un éducateur salarié depuis une quinzaine d'années. Nelly Woolley, qui occupe ce poste, est elle-même une ancienne de l'Ase, qui se souvient : "Je connais les Adepape depuis l'âge de 14-15 ans. L'Adepape m'a ensuite aidée à passer les diplômes nécessaires pour devenir éducatrice. Mais surtout

# INTERVIEW DE JEAN-MARIE MULLER, PRESIDENT DE LA FNADEPAPE

**Inscrit dans le mouvement des Adepape depuis sa propre sortie de l'assistance publique, et au sein de la fédération nationale depuis 30 ans, Jean-Marie Muller détient une partie de la mémoire de ce mouvement né après la guerre et se sent investi d'une mission de transmettre la mémoire et de pérenniser l'action engagée. Aujourd'hui président de la Fnadepape il milite sans relâche pour la reconnaissance des enfants accueillis à l'ASE comme acteurs de leur destin.**

## **Pouvez-vous définir l'objet principal de la Fnadepape ?**

**Jean-Marie Muller :** Si on veut faire évoluer la protection de l'enfance, ce n'est pas en la prenant à rebours mais en apportant un témoignage des usagers qui soit constructif. Il faut oser dépasser la ligne rouge entre les professionnels d'un côté, et les usagers de l'autre côté, comme deux camps qui s'affrontent. Même si les préjugés sont encore persistants de part et d'autre : un ancien enfant de l'ASE qui devient éducateur, c'est quelqu'un qui est passé à l'ennemi ; un usager qui veut participer à la concertation des professionnels sur sa situation, c'est quelqu'un qui outrepassse ses droits. C'est l'une des préoccupations majeures de la Fnadepape que de faire admettre la parole des usagers et à faire reconnaître la capacité à agir. Au-delà de l'initiative décrite auparavant, les conventions signées dans des départements qui délèguent aux Adepape des crédits d'aide aux plus de 21 ans, en Meurthe et Moselle, dans les Landes, le Nord et le Finistère, les dispositifs de chambres d'hôtes et l'engagement pour les jeunes MNA comme dans le Puy de Dôme sont aussi des exemples notoires de notre capacité à prendre une place d'acteurs, à influencer sur les dispositifs et à répondre aux besoins de nos adhérents. L'influence de notre mouvement tend à se renforcer par le développement d'un projet associatif (Pairs) dans nos associations et à étendre sa représentativité comme l'indiquent la présence de nos représentants dans un certain nombre d'instances de décision.

## **Pouvez-vous nous dresser un bref historique de la Fnadepape ?**

**J-M.M. :** Dès leur origine les Adepape avaient pour vocation l'entraide des pupilles de l'État. Le sigle signifiait "association d'entraide des pupilles et anciens pupilles d'État", et malgré les changements de noms nous avons gardé le même sigle, qui signifie aujourd'hui "association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance". Elles regroupent des anciens de toutes les générations concernés pendant leur enfance par les conséquences de la défaillance familiale, de l'abandon ou de la maltraitance familiale. Leur financement provenait des employeurs des jeunes accueillis, souvent des



© DR

fermiers, sur le produit de leur travail. Ce financement était donc assez précaire, et cette précarité subsiste aujourd'hui, même si l'origine des financements a changé. Ceux-ci proviennent dorénavant de cotisations, dons et legs, mais aussi de subventions des départements, d'ailleurs fort inégales. Cela va de 2 000 à 250 000 euros par an selon les départements, avec une moyenne entre 35 000 et

40 000 euros. Cela entraîne une grande diversité entre les Adepape, notamment sur leur capacité d'entraide.

La Fédération nationale des Adepape quant à elle a été créée en 1958, en réaction à un article paru dans la revue *Constellation*, et qui présentait les pupilles de l'État sortant de l'Assistance publique, comme des voyous pour les garçons ou des prostituées pour les filles. Les présidents des vingt-deux Adepape existantes à l'époque se sont alors retrouvés à Paris pour fonder une fédération nationale pour changer l'image des anciens de l'ASE qu'ont le public, les médias et les politiques. La Fnadepape a été très bien accueillie par le ministère de la Santé de l'époque, et a été reconnue d'utilité publique. Et à partir de là le fait d'être réunies en fédération a permis aux associations d'être mieux soutenues par les administrations locales et dans les années soixante-dix le nombre d'associations a doublé. Cette parole concertée sur l'ensemble du territoire est une des forces de notre mouvement, qui décide collectivement de ses orientations

## **Y a-t-il des Adepape dans tous les départements ?**

**J-M.M. :** Aujourd'hui nous avons 55 associations "vivantes". Mais elles ne sont pas uniformément réparties sur le territoire. Historiquement, certains départements, comme l'Yonne ou la Côte-d'Or, recevaient beaucoup d'enfants envoyés de la région parisienne. Après leur sortie de la protection de l'enfance ces jeunes rejoignent les associations de leur département d'origine, et dans les départements d'accueil, les associations ne se sont pas développées. Ceci explique certaines zones blanches sur le territoire. Dans d'autres cas les associations peuvent aussi périr faute de relève. Comme dans tout le mouvement associatif, nous

constatons le vieillissement des administrateurs et la difficulté de trouver des jeunes qui puissent s'investir. Et cela dépend beaucoup du contexte économique et social. Mais aussi de l'attitude des administrations. En effet, certains services départementaux ne signalent l'existence des Adepape qu'aux jeunes en grande difficulté alors que nous avons besoins aussi des jeunes en situation de réussite pouvant devenir des aidants.

Des associations se constituent ou renaissent, comme dans la Côte d'Or, les Pyrénées Orientales, le Tarn et Garonne, la Haute Marne, l'Aube la Réunion, la Guyane. D'autres initiatives sont en germe. C'est souvent avec l'appui décisif de Directeurs Enfance / Famille sensibles à la représentation des usagers de l'ASE. C'est aussi un des effets de la loi de 2016 où la nécessaire représentation des personnes concernées dans les instances est devenue plus explicite.

### **Pouvez-vous nous préciser les motivations des jeunes qui s'engagent dans les Adepape ?**

**J-M.M. :** En général privés du soutien de leurs familles naturelles, soumis très tôt à une injonction d'autonomie, souvent considérés par les institutions comme des "objets" que l'on place et déplace, ces enfants et ces jeunes ont toutes les raisons de se regrouper. Pourtant une enquête, que nous avons menée avec Le Jas en 2013, a montré que les 3/4 des jeunes se sentent "stigmatisés" par leur statut d'enfants de l'ASE, et parmi eux beaucoup veulent surtout tourner la page. C'est pourquoi nous avons moins d'un quart des jeunes qui adhèrent à leur sortie. Il faut donc mieux faire connaître les Adepape et montrer aux jeunes qu'il ne s'agit pas seulement d'une amicale d'anciens mais d'une association ayant des projets qui peuvent être passionnants. Aujourd'hui la plupart des associations ont une plaquette et celle-ci est diffusée par le service d'aide sociale à l'enfance. Ceci est plus ou moins bien fait, selon le regard que les professionnels peuvent avoir sur l'association. Souvent ce sont les jeunes qui vont eux-mêmes présenter l'association dans les Mecs. Enfin, nos efforts portent sur toutes les initiatives propres à la faire connaître et à inciter des anciens qui ont réussi leur insertion à revenir pour aider les autres (forum des associations, articles de presse, par exemple). Le site internet rénové joue aussi cette fonction d'émulation.

### **La participation des personnes concernées est donc devenue un fait de société ?**

**J-M.M. :** La loi de mars 2016 relative à la protection de l'enfant, incite à la participation des personnes concernées et ouvre des espaces nouveaux de collaboration entre les départements

et nos associations sur l'ensemble du réseau, et sur le plan national pour notre tête de réseau.

Il y a deux façons de sensibiliser ceux qui nous gouvernent : c'est soit la posture des lanceurs d'alertes, soit la posture des influenceurs participatifs. nous pensons qu'il est plus constructif de développer les actions d'entraide de terrain au quotidien et dans les instances pour faire entendre et reconnaître notre capacité à peser de façon factuelle sur l'évolution des dispositifs et des pratiques.

La participation, clairement indiquée, aux Observatoires Départementaux de la Protection de l'Enfance (ODPE), aux commissions de la révision de situation et du statut des enfants confiés ainsi qu'à l'entretien prévu, avec les futures majeurs dès l'âge de 17ans sont les enjeux de demain pour nos associations ;

Nos prises de responsabilité eu sein du CNPE, du HCTS et du GIP Enfance en Danger nous permettrons le relais de nos obser-

ervations des disparités sur le territoire Notre participation active depuis sa création aux instances de l'ANESMS, et maintenant au sein de la HAS, à l'élaboration des recommandations de bonnes pratiques et aux règles des évaluations, en est une autre forme

La signature d'une convention de conseil et de participation avec la PJJ à leur processus de formation marque notre volonté participative et d'élargissement de notre regard sur les réalités de l'enfance en difficultés.

Les consultations régulières par le Défenseur des Droits, les services de l'Igas en fonction des sujets d'enquête, et les auditions par les commissions parlementaires ou le Ministère et comme récemment auprès de la présidence de la République et du Premier Ministre nous permettent de développer nos positions pour que la prise en charge des enfants confiés se transforme et pose la question des sorties des dispositifs de l'ASE, sur un registre plus ambitieux pour les enfants concernés à l'avenir.

Si la question des jeunes sortants ne peut être traitée que sous l'angle de la prévention de la pauvreté, nous y assumons pour autant la responsabilité de l'animation de l'axe concernant l'accompagnement des sortants (ou des sortis prématurément).

et poser la question des sorties des dispositifs de l'ASE, sur un registre plus ambitieux pour les enfants concernés à l'avenir. Si la question des jeunes sortants ne peut être traitée que sous l'angle de la prévention de la pauvreté, nous y assumons pour autant la responsabilité de l'animation de l'axe concernant l'accompagnement des sortants (ou des sortis prématurément).



n'a cessé de m'apporter les liens et la solidarité qui permettent de grandir. Et j'essaie aujourd'hui de rendre ce qui m'a été donné. Et le travail ne manque pas, car nous sommes souvent confrontés à une population de jeunes avec plusieurs problématiques. Il y a aussi des personnes âgées seules, qu'il faut aider à sortir de l'isolement. On siège également aux conseils de famille et à la commission d'agrément depuis 1999. Sans oublier nos manifestations, nos rencontres avec les acteurs locaux". Mais c'est grâce à l'engagement de tous que l'Adepape du Var se distingue aussi, par des initiatives remarquables, comme la création d'un "Passport malin" en 2016 : un livret utile aux



Nelly Woolley, éducatrice, avec un jeune majeur plein d'avenir

jeunes majeurs pour faciliter leur insertion, pensé pour eux mais aussi par eux. Et ce document est si bien conçu que les responsables sociaux du Québec ont demandé au président de l'association Marceau Dell'Unto de venir le leur présenter. Une illustration de plus de la nécessité, pour améliorer nos réponses sociales, de prendre en considération les initiatives émanant des acteurs locaux et tout particulièrement des usagers. Et une raison supplémentaire de mieux soutenir les Adepape, qui ne disposent pas de financement obligatoire alors que leur rôle est sans conteste incontournable pour faire évoluer la protection de l'enfance. ■

## Témoignage de Damien



J'ai grandi au foyer "Barthelon" avec deux de mes frères. Après ma 3<sup>e</sup> à Pierre Puget, j'aurais aimé faire plombier, cependant mon dossier scolaire ne me le permettait pas. J'ai donc fait un apprentissage de deux ans en restauration, afin d'obtenir mon CAP.

Lorsque j'ai quitté le foyer, j'ai pu m'installer en appartement et passer mon permis. J'ai eu ma première voiture. Durant 4 ans j'ai été dans ce domaine, cependant je me suis rendu compte que ce milieu ne m'intéressait plus. 46 Je voulais faire un métier qui me plaisait vraiment. C'était donc le moment de faire ce que je souhaitais réellement. J'ai pris contact avec la mission locale qui m'a orienté vers une formation de plomberie (CAP installateur sanitaire) à Digne-les-Bains. L'apprentissage a duré 1 an, la formation en alternance m'a apporté de l'expérience, le fait d'être rémunéré m'a permis d'être autonome. À la fin de cette reconversion, j'ai eu mon CAP installateur sanitaire. Peu de temps après, j'ai trouvé un poste à la Marie de Six-Fours-les-Plages à la "régie de l'eau", en contrat aidé. J'y suis depuis 2014 et mon contrat se termine en 2016, J'espère qu'ils me proposeront quelque chose d'autre. Je suis satisfait de mon nouveau métier et ne perds pas mon objectif : ouvrir mon entreprise".

## Témoignage de Marie-Hélène



Après avoir bénéficié d'un contrat Jeune Majeur (Conseil général) jusqu'à mes 21 ans, j'ai sollicité l'Adepape VAR, par l'intermédiaire d'une assistante sociale. Par son soutien financier, mais surtout moral, l'association m'a permis de

finaliser mes études et obtenir mon B.T.S Assistant de Direction. En parallèle, j'ai travaillé dans différents domaines pour subvenir aux besoins du quotidien et m'assumer seule. J'ai ensuite exercé dans les secteurs de l'animation et de l'Éducation Nationale et suis, aujourd'hui en poste au sein d'une collectivité locale, en tant qu'animatrice socioculturelle. Mon métier me permet, à mon tour d'accompagner les jeunes et leur transmettre mon expérience : malgré les difficultés de mon parcours, il faut toujours croire en l'avenir ! De la même façon, mon rôle au sein de l'Adepape (Responsable de la Commission Jeune, membre du conseil d'administration...) me donne l'occasion de participer à des projets en faveur de l'enfance, de la jeunesse. Comme l'a si bien dit Samuel Beckett, "Se donner du mal pour les petites choses, c'est parvenir aux grandes avec le temps..."